

Partager



Email destinataire :

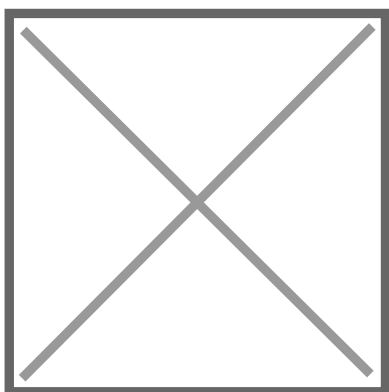
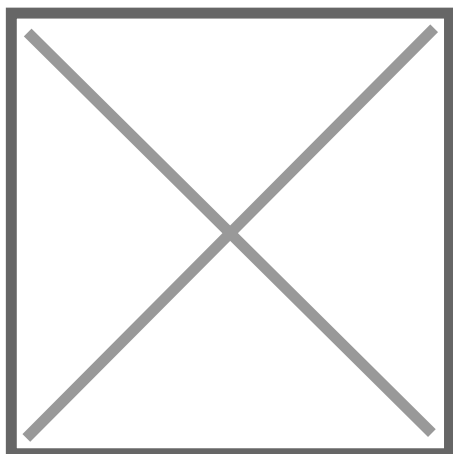
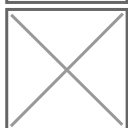
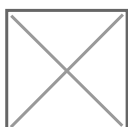
Vous devez renseigner un email valide

Envoyer

Une erreur est survenue. Merci de réessayer ultérieurement

Le mail de partage a bien été envoyé.

Aménagement paysager : conception, gestion, entretien

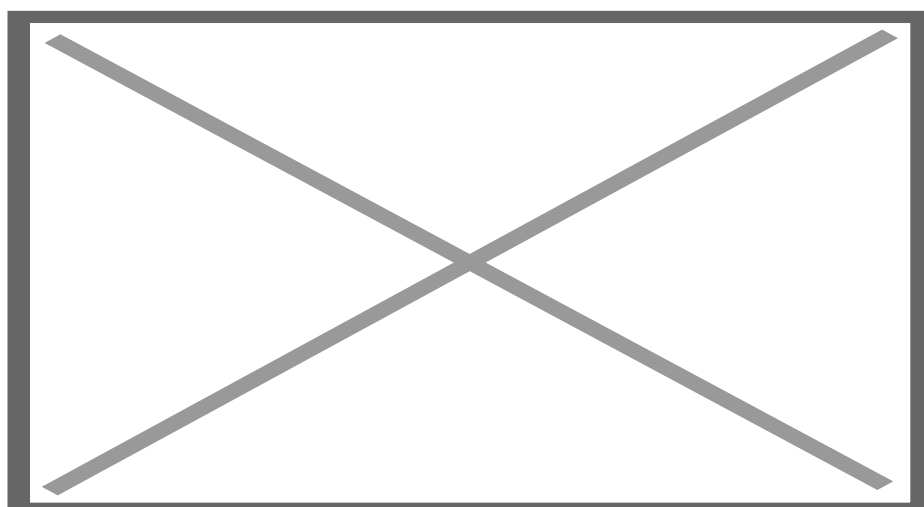
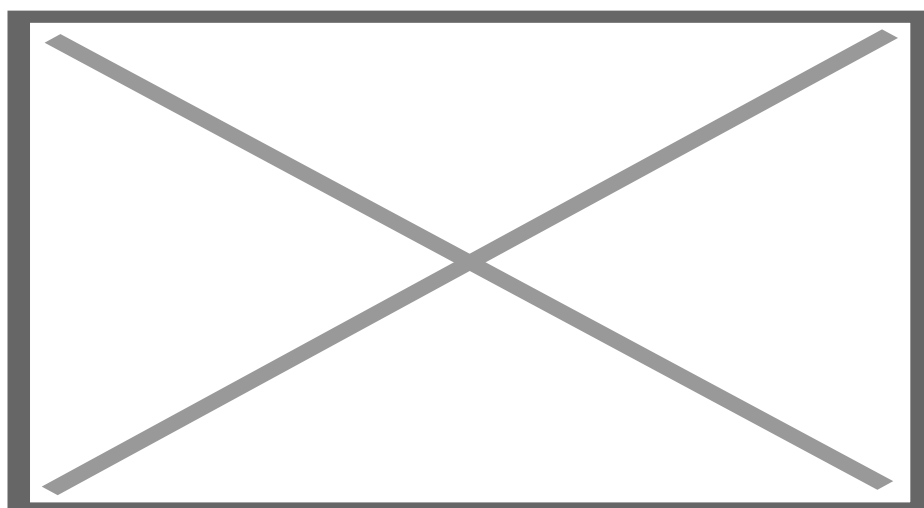
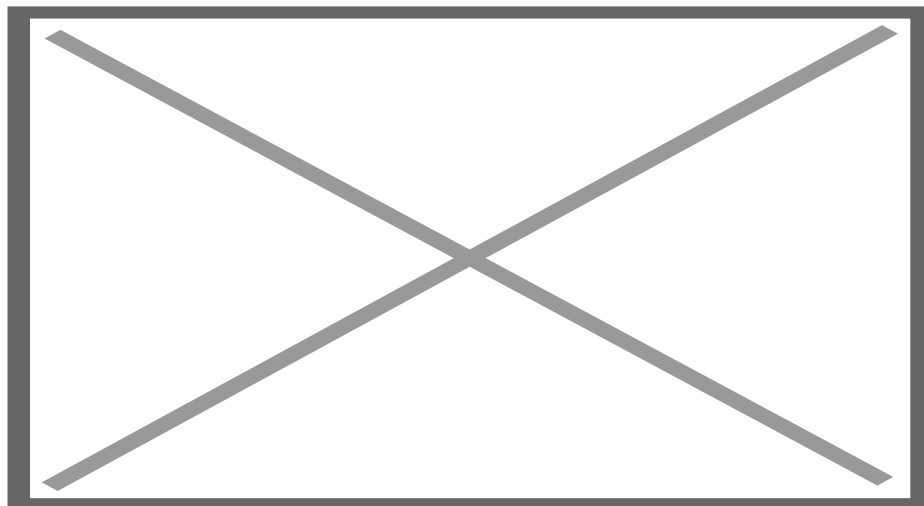


Licence professionnelle
Langues d'enseignement
Français

Cette licence professionnelle (en apprentissage) vise principalement à former des cadres d'entreprises d'aménagement de l'espace paysager.

La licence pro ECOPUR est basée en région parisienne, la zone la plus urbanisée de France. Dans cette région, les problématiques liées au développement, à la valorisation et à la gestion des espaces verts font partie des préoccupations importantes, que ce soit dans le secteur privé ou public. Par sa localisation géographique, la formation est au cœur même de ces préoccupations et s'inscrit dans les tendances actuelles de prise en compte de l'environnement et de la biodiversité.

[Télécharger la fiche détaillée](#)





■ ■

Informations

- [Liste parcours](#)
- [Présentation](#)
- [Admission](#)

Liste parcours

LP

[LP Ecopaysage Végétal Urbain \(ECOPUR\)](#)

Ajouter au comparateur

Présentation

Compétences

En termes de compétences dans le domaine de l'aménagement paysager, les attendus sont les suivants :

- concevoir un pré-APS (avant-projet sommaire) en réponse à une commande publique, depuis l'identification des besoins jusqu'aux propositions intégrant les principes du développement durable sur l'espace vert traité,

- respecter les normes environnementales ; adapter la palette végétale aux contraintes d'un site lors d'un aménagement (eau, sol, climat, usage) ; établir un plan de gestion intégrant les mesures à prendre pour favoriser la biodiversité,
- établir un diagnostic phytosanitaire, utiliser les principales méthodes de lutte alternatives et les plantes dépolluantes en site urbain ou péri-urbain. En termes de compétences transversales, les attendus sont les suivants :
- s'exprimer oralement ou à l'écrit en anglais sur un sujet lié à la gestion environnementale des espaces verts
- utiliser les outils informatiques de base en bureautique (traitement de texte, tableur, présentation)
- utiliser les différents supports de communication orale
- maîtriser les principes de base des SIG (systèmes d'information géographiques)
- utiliser et enrichir une base de données. – Analyser un site en milieu urbain ou périurbain selon ses composantes paysagères, végétales (végétaux horticoles et flore spontanée, inventaires floristiques), écologiques, à différentes échelles. – Proposer un plan de gestion environnemental adapté et/ou concevoir un aménagement durable d'un site urbain ou péri-urbain, impliquant par exemple un recyclage des déchets verts, une économie d'eau, une protection biologique intégrée et favorisant la biodiversité et le fonctionnement écologique du site, notamment grâce au choix pertinent d'une palette végétale adaptée ; appliquer les critères d'éco-certification. – Communiquer avec sa hiérarchie, les décideurs, et le grand public sur la gestion durable des espaces verts, informer sur les potentialités de trames vertes et sur les éco-certifications possibles, élaborer une base de données informatique pour le suivi du patrimoine végétal d'une localité. – Diriger une équipe d'agents de maîtrise ou de jardiniers et les accompagner vers une démarche de gestion environnementale, encadrer les travaux dans le respect de l'environnement et du cahier des charges.

[Fiche nationale du Répertoire National des Certifications Professionnelles \(RNCP\)](#)

Objectifs de la formation

En termes de connaissances scientifiques, les attendus au terme de la formation sont les suivants :

- développer une connaissance approfondie de la flore sauvage indigène aussi bien que de la palette horticole classique afin de proposer une gestion/des aménagements favorisant la biodiversité dans les espaces verts,
- utiliser les principales méthodes d'inventaire et de suivi de la biodiversité,
- intégrer les notions fondamentales d'écologie urbaine et leurs enjeux en vue de développer des trames vertes et bleues. Ces notions scientifiques sont directement appliquées à la gestion durable de l'environnement en milieu urbain.

Admission

Public visé et prérequis

La licence professionnelle ECOPUR est ouverte aux titulaires des formations de niveau Bac+2 suivantes : BTS « Aménagements paysagers », « Gestion et protection de la nature », « Gestion forestière », « Productions horticoles », « Design d'espace option aménagement », « Gestion et maîtrise de l'eau » DUT Génie biologique ; seconde année de Licence de biologie, de géographie, d'histoire de l'art et archéologie, d'urbanisme, ou d'arts plastiques, avec connaissances en aménagement paysager et/ou botanique. Elle est accessible en effectif très restreint pour les plus de 30ans en contrat de professionnalisation. Cela concerne les personnes en reprise d'études ou en conversion professionnelle en compte personnel de formation (CPF), en projet de transition professionnelle (PTP), ayant déjà commencé à acquérir des notions en aménagement paysager et/ou botanique. L'admission dans cette filière sélective se fait sur dossier et entretien de motivation. Elle est conditionnée à l'obtention d'un contrat d'apprentissage pour les jeunes de moins de 30 ans (contrat de professionnalisation pour les plus de 30 ans).

<http://www.universite-paris-saclay.fr/formation/licence-professionnelle/amenagement-paysager-conception->

